

Délibération n°13

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
20 mars 2019

Date d'affichage du
compte-rendu :
2 avril 2019

Objet :

**Médiathèque Jardins de la
culture et réseau des
bibliothèques de RLV : adoption
du règlement intérieur et des
tarifs**

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars, le conseil
communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à
l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous
la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M
José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M
Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M
Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène
CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme
Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José
DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD,
M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET,
M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine
HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole
LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice
MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès
MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M
Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence
PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M
Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires**.
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES,
remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller
communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric
BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir* à M Jean-Christophe
GIGAULT
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-
DUTOUR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre
HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Pierre
PECOUL

Absente :

- Mme Elizabeth MONTFORT

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M Gabriel BANSON

Rapport n°13 – Médiathèque Jardins de la culture et réseau des bibliothèques de RLV : adoption du règlement intérieur et des tarifs

Vu l'arrêté préfectoral n°18-020321 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération,

Considérant que les statuts de Riom Limagne et Volcans prévoient notamment l'exercice :

- d'une compétence optionnelle : Gestion d'un équipement culturel d'intérêt communautaire, la Médiathèque des Jardins de la Culture
- d'une compétence facultative : mise en réseau des bibliothèques du territoire.

Considérant que :

- la Médiathèque des Jardins de la Culture, tête de réseau du service de lecture publique de la communauté d'agglomération a ouvert ses portes le 21 mars 2019 et que la collectivité souhaite que cet équipement culturel soit à la fois un lieu de convivialité accueillant pour tous les habitants du territoire mais également une médiathèque proposant des services qui répondent aux besoins des publics en matière d'accès à la création, aux savoirs et aux loisirs, à l'information et à la formation,
- le réseau en cours de construction est actuellement constitué :
 - en Limagne : de 13 bibliothèques reliées à un système informatique de type PMB,
 - autour de Riom : de 8 bibliothèques fonctionnant sous le système Orphée,
 - à l'ouest de Riom : de 5 bibliothèques à pourtour communal dont l'une de type associatif.

Considérant qu'un nouveau règlement intérieur a été élaboré, prenant en compte les transformations en cours dans le domaine de la lecture publique et anticipant sur les changements à venir lorsque c'est possible,

Considérant que ce règlement et ses annexes définissent les modalités d'utilisation du nouvel équipement et du réseau de lecture, des collections et des services,

Considérant par ailleurs les tarifs d'utilisation des nouveaux services proposés au public à la Médiathèque des Jardins de la Culture proposés suivants :

Désignation	Tarif
Edition d'une carte de lecteur (article 4 du règlement intérieur) : Première carte. Renouvellement de carte en cas de perte.	Gratuite 5 €
Retard de restitution des documents (article 5.1). Mise en œuvre de la procédure de restitution : trois rappels, blocage des cartes de la famille avec lettre recommandée et enfin procédure auprès du Trésor Public pour mise en recouvrement du prix des documents (prix public en librairie) majoré d'une somme forfaitaire minimum fixée à	30 €
Photocopies : -A4 noir et blanc -A4 couleur -A3 noir et blanc -A3 couleur	10 centimes 30 centimes 20 centimes 60 centimes
Impressions : -A4 noir et blanc -A4 couleur	10 centimes 30 centimes

Considérant les horaires d'ouverture de la médiathèque des Jardins de la culture, équipement d'intérêt communautaire, proposés suivants :

- du 1^{er} septembre au 30 juin :

Mardi	14h-20h
Mercredi	10h-18h30
Jeudi	14h-18h30
Vendredi	14h-18h30
Samedi	10h-18h30

- Du 1^{er} juillet au 31 août :

Mercredi	10h-13h / 14h-18h30
Jeudi	14h-18h30
Vendredi	14h-18h30
Samedi	10h-13h

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve les termes du règlement intérieur de la Médiathèque des Jardins de la culture et du réseau des bibliothèques de Riom Limagne et Volcans,**
- **autorise le Président ou son représentant à le signer,**
- **approuve et de fixe les tarifs applicables comme indiqué dans le tableau ci-dessus,**
- **approuve les horaires d'ouverture de la Médiathèque des Jardins de la culture.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme,
A Riom, le 27 mars 2019
Le Président**

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20190326-
DELIB2019032613-DE
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019